

SOCIÉTÉ COLONIALE DE LA CÔTE-D'IVOIRE ET DE LA HAUTE-VOLTA (1926-1928)

Société coloniale de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1926)

Lyon, 3 novembre. — Cette nouvelle société anonyme a pour objet le commerce d'importation et d'exportation de tous produits, articles, denrées quelconques, matières premières, produits manufacturés français, européens et coloniaux.

Le siège social est établi à Lyon, 3, rue du Garet.

Le capital est fixé à 700.000 fr., en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 1.400 parts de fondateur.

Les premiers administrateurs sont MM. Étienne Vautheret, à Lyon, 5, boulevard des Belges ; Henri Rodillon, à Saint-Siméon-de-Bressieux (Isère), et Achille Laforge, à Sillans (Isère).

Société coloniale de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta
(*La Journée industrielle*, 26 février 1927)

Lyon, 21 février. — Une récente assemblée extraordinaire a régularisé l'augmentation du capital porté de 700.000 fr. à 1.200.000 fr., par la création de 2.000 actions de 250 fr., attribuées en rémunération à divers apporteurs.



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

SOCIÉTÉ COLONIALE de la CÔTE-D'IVOIRE et de la HAUTE-VOLTA
Société anonyme au capital de 1.200.000 fr. divisé en 4.800 actions de 250 fr.
chacune

Faisant partie des 1.400 parts créées en exécution de l'article 17 des statuts. Ces parts donnent droit, chacune, à un quatorze centièmes des attributions sur bénéfices stipulées aux articles 47 et 50 des statuts.

Il existe, pour la représentation des intérêts des porteurs, une association dont les statuts, renfermés sous l'article 53 des statuts de la société, sont reproduits ci-contre

Droit de timbre acquitté par abonnement

VVVVVV

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 16 mars 1927

Siège social à Lyon, 3, rue du Garet

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Laforge

Un administrateur (à droite) : ?

Lyon, le 31 mars 1927.

Anc. Éts Legendre, Lyon

Société coloniale de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1928)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire en vue de statuer sur la dissolution anticipée de la société et la nomination de liquidateurs.

Société Coloniale de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta
(*La Journée industrielle*, 22 août 1928)

Lyon, 20 août — Cette société, au capital de 1.200.000 fr., dont le siège est à Lyon, 3, rue du Garet, vient d'être dissoute. MM. Georges Richard et Étienne Vautheret ont été nommés liquidateurs
